



Accompagnement VAE - Droit Commun

Présentation :

La VAE est un dispositif permettant à toute personne pouvant justifier d'une expérience professionnelle probante d'obtenir le diplôme correspondant. Dans le parcours dit de « droit commun » le processus se déroule en 4 étapes.

Programme :

► Etape 1 : Demande de recevabilité (livret 1 - étapes 1 à 3 du tableau)

- Evaluation de la pertinence de la démarche
- Analyse de vos motivations, attentes et besoins
- Analyse de votre parcours
- Aide au choix de la certification la plus en adéquation avec votre parcours
- Aide à la rédaction de la demande de recevabilité auprès du certificateur
- Présentation de l'accompagnement

► Etape 2 : Rédaction du dossier de preuve (livret 2)

- Appropriation des outils de la VAE : référentiel de certification / livret de preuve : lecture active du référentiel en mise en lien avec votre parcours
- Analyse approfondie du parcours et détermination des expériences pertinentes au regard du référentiel
- Appui méthodologique à la rédaction du livret de preuve
- Relecture conjointe du dossier

► Etape 3 : Préparation au passage devant le jury

- Présentation de l'épreuve (mise en situation, soutenance du livret 2, questionnement...)
- Préparer son passage devant le jury : prise de parole, questions type, simulation d'oral...
- Rôle du jury

► Etape 4 : entretien post jury

- Débriefing post jury
- Mise en place d'un plan d'action en cas de validation partielle ou de non validation

L'accompagnement concerne tout ou partie du processus à votre convenance. Dans le cadre de la prise en charge par le CPF, l'étape 1 n'est pas incluse dans le financement, la recevabilité doit être validée en amont.

Méthodologie :

- Approche centrée sur le « Je »
- Entretiens diagnostic
- Tableau des fonctions exercées
- Courbe de vie
- Autobiographie raisonnée
- Instruction au Sosie
- Carnet de bord du bénéficiaire
- Entretiens d'explicitation

INFOS PRATIQUES

Durée :

24 heures en moyenne hors recevabilité

Horaires :

A définir avec le bénéficiaire

Public :

Toute personne souhaitant valider son expérience

Pré-requis

Expérience significative dans le domaine de certification choisi

Personnes en situation de handicap : contactez notre référent handicap



Accompagnatrice :

Murielle GUILBERT
Ingénieure Formation
Accompagnatrice VAE certifiée

Référence :

FTF0009 - V2025 (maj 082024)

CONTACT

Tarif :

2 160 € nets de taxe pour 24 h
(90 € / h)

Votre contact :
Murielle GUILBERT
06 46 52 49 67

murielle.guilbert@mg-andragogie.fr

Enregistré sous le numéro 32591013559. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état. Organisme certifié Qualiopi pour les actions de formations et l'accompagnement à la VAE sous le n° ATA5252021



www.mg-andragogie.fr

Etapes	Education Nationale	Affaires Sanitaires et Sociales:	Travail et Emploi
Réunion d'information sur le dispositif VAE	Information collective Au Dispositif Académique de Validation des Acquis (lieu de domicile du candidat)	Pas de réunion d'information	Information collective dans un centre AFPA
Entretien d'opportunité	Entretien de Ciblage (obligatoire à Paris) Conseiller au DAVA	Pas d'entretien	Entretien d'opportunité Référént VAE AFPA
Rédaction du dossier de recevabilité	Le Livret 1 est transmis au DAVA par le bénéficiaire qui reçoit d'abord un Accusé de réception puis une notification de recevabilité portant un numéro	Téléchargement du livret de recevabilité (Cerfa 12818 D1) et de l'attestation de travail sur le site de l'ASP. Envoi par le bénéficiaire à LIMOGES. Ensuite même procédure que l'Education Nationale	Dossier de recevabilité (CERFA n°12250 02) à renvoyer à la DIRECCTE du domicile. Le bénéficiaire reçoit d'abord un Accusé de réception puis une notification de recevabilité portant un numéro. Commissions de recevabilité mensuelles
Ecriture du dossier preuve	Livret 2 : Description de 4 activités ou missions en lien avec le diplôme visé	Livret 2 : Description de 4 à 8 situations ou missions (selon les diplômes) en lien avec le diplôme visé	Rédaction du DP : (Dossier Professionnel) où seront décrites les expériences illustrant les compétences par Certificat de Compétences Professionnelles constitués du livret visé
Dépôt du dossier preuve	Envoi du Livret 2 au DAVA mi juillet ou mi novembre selon la session de jury visée (automne ou printemps)	Envoi du Livret 2 à l'ASP à la date indiquée	Envoi du DP au référent VAE du centre AFPA qui organisera le jury
Jury	Convocation à l'oral, présentation du Livret 2 et échanges avec le jury (45 mn maximum) Résultats par courrier sous 10 jours environ	Convocation à l'oral, présentation du Livret 2 et échanges avec le jury (45 mn maximum) Résultats sur le site de l'ASP	Convocation pour la mise en situation. Observation par un jury composé de 2 professionnels. La mise en situation est suivie d'un entretien variant d'1/2 h à 1 h maximum (titres de niveau II). Résultats communiqués à l'issue de l'entretien

> 4 diplômes de ce certificateur sont gérés par l'Education Nationale : Educateur Spécialisé, Educateur Technique Spécialisé, Moniteur Educateur, Conseiller en Economie Sociale et Familiale)